



Retenu sur solde de tout compte

Par **rg34**, le **08/02/2017** à **17:29**

Bonjour,rnrnA mon embauche mon employeur m'a versé 800€ à titre d'avance sur frais de déplacements.rnrnLors de ma fin de contrat celui-ci m'a déduit la somme de 650€ sur mon solde de tout compte,à défaut de lui avoir remboursé.rnrnProblème 1: Je lui ai demandé toutes les notes de frais de mes déplacements,celui-ci ne me les a évidemment pas fournis.rnrnQue faire je n'ai toujours pas signé ni encaissé mon solde de tout compte.rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **17:39**

Bonjour,rn[citation] Je lui ai demandé toutes les notes de frais de mes déplacements, celui-ci ne me les a évidemment pas fournis[/citation]rnVous ne manquez pas d'air.rnC'est vous qui fournissez les fiches de frais. J'ignore la procédure en place dans votre entreprise, mais le minimum est de faire ou conserver par devers vous un récapitulatif des fiches remises au remboursement.rn[citation]Que faire je n'ai toujours pas signé ni encaissé mon solde de tout compte.[/citation]rnL'encaissement du chèque ou du virement ne constitue en rien une quelconque reconnaissance.rnLa signature de ce document n'est pas obligatoire.rnMais souvent la documentation complète n'est alors pas remise et c'est la galère pour la récupérer (attestations diverses, certificat...).rnAlors autant signer et contester (dans les 6 mois).rnVous aurez à établir un état rectificatif afin d'assoir votre réclamation.rnSinon votre pétition restera de principe puisque vous ne savez pas ce que vous voulez.

Par **rg34**, le **08/02/2017** à **17:51**

Je suis pas certain d'avoir tout compris, rnLes notes de frais nous les faisons suivre en fin de semaine à la comptable de l'entreprise qui procède par la suite au remboursement de nos frais de déplacement.rnrnEn ce qui nous concerne nous avons une sauvegarde informatique de nos notes de frais sur un pc de l'entreprise.rnrnMais je n'ai plus accès à ces notes puisque je l'ordinateur ne m'appartient pas et que je ne suis plus dans l'entreprise.rnrnMa question était:rnOn t-il le droit légale de me faire une retenue sur solde pour récupérer leur avance sur frais de déplacement, vu que moi je n'ai eu aucun moyen de vérifier leurs dire, malgré leurs avoir demandé de me ressortir toutes mes notes depuis le début.rnrnCordialement

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **18:05**

Oui c'est légal, le solde de tout compte est justement fait pour cela.rnReste après la réalité et la conformité des items mentionnés dessus.rnDans la mesure où vous n'êtes pas en capacité de démontrer une irrégularité, il va être difficile de poursuivre l'employeur.rnLe juge peut demander communication de l'état qui a aboutit à ce calcul, mais comme vous ne savez rien du tout sur le montant exact et que l'employeur dispose du moyen de rectifier à sa guise pour tomber juste..rnPour 150 euro laissez tomber.